

Citoyen et travailleur à part entière



C · Q · E · A
Conseil québécois
des entreprises adaptées

**Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec dans
le cadre des consultations pré budgétaires 2020-2021**

Québec 

12 Février 2020

INTRODUCTION

En cette période de consultation pré budgétaire, le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA) et ses membres considèrent essentiel de sensibiliser le ministre des Finances du Québec à leur projet de développement et de création d'emplois permettant d'intégrer et de maintenir en emploi des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles sévères.

Pour faire face à la rareté de la main-d'œuvre sévissant actuellement, il est nécessaire d'utiliser de façon optimale la force de travail disponible au Québec. Dans cette optique, nous considérons que la volonté et la capacité de travail des personnes handicapées sont nettement sous estimées et sous utilisées.

Depuis maintenant près de 50 ans, le CQEA et ses membres font énormément pour intégrer et maintenir des personnes handicapées en emploi, vous le constaterez d'ailleurs à la lecture de ce mémoire, mais ils souhaiteraient et pourraient faire vraiment beaucoup plus. À cet effet, nous proposons une vision renouvelée du modèle de développement du réseau des entreprises adaptées permettant d'optimiser l'intégration sur le marché du travail des personnes handicapées ayant des contraintes sévères à l'emploi.

LES ENTREPRISES ADAPTÉES DU QUÉBEC – UN RÉSEAU INNOVANT ET SOLIDEMENT ANCRÉ DEPUIS PRÈS DE 50 ANS

Le CQEA regroupe 39 entreprises adaptées actives dans 61 sites de production ou places d'affaires réparties dans 16 régions administratives du Québec. Les entreprises adaptées ont pour unique mission de créer et maintenir des emplois adaptés dans des milieux de travail de qualité pour les personnes handicapées.

Ces entreprises d'économie sociale (OBNL ou coopérative) créent 5 200 emplois dont 4 000 sont occupés par des personnes ayant des limitations fonctionnelles sévères considérées comme productives mais non compétitives sur le marché régulier de l'emploi. Si elles n'étaient pas employées dans nos entreprises, ces personnes vulnérables seraient destinées à un isolement social et à de l'aide financière de dernier recours probablement pour le reste de leur vie.

Les entreprises adaptées sont accréditées par Emploi Québec et reçoivent un soutien financier via le Programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA).

Elles ont généré en 2018-19 :

- 274 M\$ de retombées économiques ;
- 167 M\$ de ventes de biens et de services ;
- 175 M\$ de masse salariale ;
- 29 M\$ d'investissement en immobilisations.

On estime également que notre réseau en intégrant des personnes handicapées en emploi, entraîne des économies d'assistance sociale de l'ordre de 23 M\$ par année. Selon des données de Services Québec, 30% de la clientèle bénéficiant du PSEA en 2018-19 (1 512 personnes) est issu de l'assistance sociale.

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES ADAPTÉES (CQEA) – UNE MISSION ET DES CARACTÉRISTIQUES UNIQUES

En plus de veiller aux intérêts socioéconomiques de ses membres, le CQEA a pour mission de favoriser la création et le maintien d'emplois adaptés pour les personnes handicapées productives mais non compétitives en milieu de travail régulier. Ses principaux mandats sont de faire des représentations auprès des instances gouvernementales, de faire connaître le réseau de ses entreprises adaptées tant aux personnes handicapées qu'au milieu des affaires et aux mouvements associatifs et de faire la promotion de leurs produits et services. Il dispense également des services en santé et sécurité au travail, formation et financement à ses membres. Ce réseau d'entreprises adaptées, inspiré des modèles européens, est le plus important employeur de personnes handicapées au Québec et au Canada.

LE PROGRAMME DE SUBVENTION AUX ENTREPRISES ADAPTÉES (PSEA) - ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT RENTABLE

Les entreprises adaptées sont accréditées par Services Québec et elles reçoivent une aide financière gouvernementale via le PSEA afin de compenser la faible productivité des personnes handicapées qu'elles embauchent et de leur assurer un milieu de travail de qualité et un encadrement selon leurs besoins spécifiques. Pour l'année financière 2018-2019, la subvention du PSEA a permis à 5 047 personnes handicapées de travailler, à temps plein ou à temps partiel, en entreprise adaptée.

Le CQEA et les entreprises adaptées réaffirment leur adhésion aux deux objectifs du PSEA et confirment leur volonté d'y contribuer davantage. **Pour ce faire, la collaboration et le soutien du gouvernement du Québec sont toutefois indispensables.**

Les 2 objectifs du PSEA sont :

- Créer des emplois de qualité adaptés aux besoins des personnes handicapées qui, bien qu'elles puissent être productives, ont des incapacités importantes qui les empêchent d'être compétitives dans un milieu de travail standard;
- Favoriser le développement de l'employabilité des personnes handicapées afin, ultimement, d'amener celles qui le peuvent et le veulent, à occuper un emploi à long terme dans une entreprise standard, ou un emploi non subventionné dans une entreprise adaptée.

Deux études réalisées par des économistes de renom ont déjà confirmé que les investissements gouvernementaux dans les entreprises adaptées du Québec sont économiquement et socialement rentables. Ces études concluent en effet que :

- **L'effet financier net du PSEA pour le gouvernement du Québec équivaut à un bénéfice annuel de 6 250\$ par travailleur** si on considère que 75% d'entre eux seraient prestataires d'assistance sociale s'ils ne travaillaient pas en entreprise adaptée¹;
- **Les frais de santé des travailleurs en entreprise adaptée diminuent de façon importante s'établissant à 3 600\$ pour une personne** ayant un trouble mental travaillant en entreprise adaptée **comparativement à 9 400\$ pour la même personne** inscrite à un programme de soutien à l'emploi².

¹ « Analyse économique des subventions aux entreprises adaptées du Québec » - Jean-Denis Garon, Alain Paquet et Marc Simard, fév. 2017

² « Entreprise d'économie sociale : Santé mentale et travail » par Marc Corbières, Hélène sultan-Taïeb & Ass. 2017

Enfin, les entreprises adaptées sont bien plus que des milieux de travail, elles permettent aux personnes handicapées de s'intégrer socialement, de développer leur confiance et leur autonomie, de contribuer au développement de leur collectivité, de trouver un sens à leur vie, d'être des citoyens et des travailleurs à part entière.

LA PHASE 2 DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES, UN IMPORTANT PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Le 5 juin 2019, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, monsieur Jean Boulet, injectait 238,5 M\$ sur cinq ans pour financer les 33 mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et maintien en emploi des personnes handicapées 2019-24. De ce montant, **41,9 M\$** sont prévus pour la création de 400 postes permanents dans les entreprises adaptées (PSEA). Il est indéniable que cette annonce lançant la 2^{ème} Phase de la Stratégie nationale représentait un important pas dans la bonne direction.

Nous croyons intéressant de noter ici que dans le cadre de la Phase 1 de cette Stratégie (2008-2013), le CQEA et les entreprises adaptées ont dépassé la cible prévue à l'Action 46 qui visait à « *créer 825 nouveaux emplois permanents pour les personnes gravement handicapées* ». Après quatre ans de mise en oeuvre, ce sont **847 nouveaux emplois qui ont été créés à l'intention des personnes handicapées**. Pour ce faire, les entreprises adaptées ont à l'époque investi elles-mêmes 42,8 M\$ en immobilisation au cours de la période 2008-2012 et leur masse salariale autofinancée est passée de 49,2 M\$ en 2008-2009 à 63,4 M\$ en 2011-2012, soit une augmentation de 29%.

LA DISPONIBILITÉ DE MAIN-D'OEUVRE, UNE PRIORITÉ

La rareté de la main-d'œuvre est le problème numéro un auquel tous les acteurs doivent s'attaquer pour favoriser la croissance économique du Québec. La difficulté de recruter de la main-d'œuvre spécialisée ou semi-spécialisée constitue actuellement un frein important au développement de l'entrepreneuriat et à la croissance des entreprises. Il faut donc tout mettre en oeuvre pour favoriser l'utilisation de la capacité de travail de la population québécoise, y compris celle des personnes handicapées qui le souhaitent et qui le peuvent. **Selon le CQEA, dans ce contexte sans précédent, le Québec doit compter non seulement sur l'immigration et les travailleurs expérimentés mais aussi sur les personnes handicapées disponibles sur son territoire pour palier à ce défi.**

Selon l'Étude canadienne sur l'incapacité (ECI) réalisée par Statistiques Canada en 2017, le Québec compte 288 510 personnes de 15 à 64 ans vivant avec une incapacité modérée ou sévère. Par ailleurs, selon le « Rapport sur la clientèle des programmes d'assistance sociale » du MTESS, 123 739 adultes ayant des contraintes sévères à l'emploi bénéficiaient de prestation de Solidarité sociale en novembre 2019. Évidemment, ces personnes ne peuvent pas toutes travailler, mais on estime que plusieurs milliers d'entre elles le peuvent et le veulent.

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ADAPTÉES

Le projet de développement du réseau des entreprises adaptées est parfaitement conforme aux orientations et objectifs du gouvernement du Québec.

- Contrer la rareté de main-d'œuvre notamment en utilisant de façon optimale, la force de travail disponible des personnes moins bien représentées sur le marché du travail, dont les personnes handicapées;
- Soutenir les entreprises régulières aux prises avec des difficultés de recrutement en favorisant la sous-traitance par les entreprises adaptées;
- Favoriser le déploiement géographique de notre réseau afin d'offrir des emplois adaptés dans de nouveaux territoires où il n'y a pas d'entreprise adaptée;
- Contribuer à l'amélioration de l'employabilité des personnes handicapées en agissant comme plateforme de préparation au marché régulier de l'emploi;
- Mobiliser les personnes handicapées qui le veulent et le peuvent vers le marché du travail.

Pour y parvenir, **cela nécessite un réinvestissement majeur dans le PSEA à compter de l'année financière 2020-2021.**

UN DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LE DÉPLOIEMENT GÉOGRAPHIQUE

Dans plusieurs importantes agglomérations urbaines à travers le Québec, les personnes handicapées souhaitant intégrer le marché du travail n'ont pas accès à un emploi adapté. On pense entre autres à St-Hyacinthe, Rimouski, Shawinigan, Granby, Chateauguay et plusieurs autres. En fait, il y a des besoins à combler dans plusieurs régions du Québec.

Le CQEA et ses membres considèrent qu'il est essentiel de développer le réseau des entreprises adaptées en visant spécifiquement son déploiement dans des endroits non encore desservis. Pour ce faire, **nous proposons qu'en plus des 400 postes PSEA déjà annoncés dans le cadre de la Stratégie nationale, 500 postes PSEA additionnels soient rendus disponibles pour assurer le déploiement du réseau des entreprises adaptées sur de nouveaux territoires à raison de 100 par année à compter de l'année financière 2020-2021. Nous recommandons également que les entreprises adaptées déjà existantes soient privilégiées pour le développement de nouveaux sites d'opération ou de production, à des endroits où il n'y en a pas.** La structure et l'équipe de gestion étant déjà constituées et aguerries dans les entreprises adaptées existantes, on minimise ainsi les frais d'administration et on maximise les chances de succès des projets de déploiement.

UNE PRIORITÉ DONNÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis plusieurs années, des entreprises adaptées ont établi des collaborations avec leurs commissions scolaires locales pour favoriser l'amélioration des compétences génériques et techniques de leurs travailleurs.

Cette approche qui amène des formateurs directement sur les lieux de travail, donne de très bons résultats. Elle permet d'améliorer l'autonomie des travailleurs et favorise leur maintien en emploi en leur inculquant de saines habitudes de vie. **Le CQEA et ses membres souhaitent pousser cette approche encore plus loin et s'impliquer plus activement dans la formation et l'amélioration de l'employabilité des personnes handicapées à travers tout le Québec.** Cette volonté vise évidemment d'abord à assurer la compétence de leurs travailleurs, mais elle contribuera également à former des travailleurs qui pourront plus aisément accéder à un emploi en entreprise régulière.

MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

La mise en oeuvre de ce modèle de développement du réseau des entreprises adaptées peut compter sur la collaboration et l'appui de plusieurs partenaires comme le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH), le Regroupement des organismes de soutien à l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH), le Conseil du Patronat du Québec (CPQ), etc. Au-delà de ces collaborations essentielles, la concrétisation de ce projet nécessite un investissement financier supplémentaire du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA). **Ceci pourra être rendu possible grâce à un appui significatif du ministre des Finances lors de son prochain Budget.**

Nous proposons également que le ministre des Finances instaure un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises qui achètent des biens ou des services, notamment des services de sous-traitance, à des entreprises adaptées. En incitant les entreprises qui éprouvent des difficultés de recrutement à confier des travaux en sous-traitance à des entreprises adaptées, ce crédit d'impôt favoriserait l'intégration de personnes handicapées sur le marché du travail.

Un crédit d'impôt aux PME a d'ailleurs déjà été instauré pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs expérimentés.

Nous présentons donc ci-dessous les moyens recommandés et les crédits gouvernementaux requis pour réaliser ce modèle de développement.

MOYENS RECOMMANDÉS ET CRÉDITS GOUVERNEMENTAUX REQUIS

- **Ajouter 100 nouveaux postes permanents PSEA par année** réservés à des projets visant le développement de l'offre d'emplois adaptés dans de nouveaux territoires, pour une période de 5 ans à compter de l'année financière 2020-2021

Années	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Postes permanents	100	100	100	100	100

Coût de cette mesure pour 2020-21 : 2,7 millions de dollars

- **Privilégier les entreprises adaptées existantes pour le déploiement du réseau** plutôt que le démarrage de nouvelles entreprises

Coût de cette mesure pour 2020-21 : Nul (Économies d'échelle potentielles)

- **Instaurer un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises faisant affaires avec les entreprises adaptées**

Coût de cette mesure pour 2020-21 : À déterminer selon le taux du crédit d'impôt et des modalités applicables

CONCLUSION

Le CQEA remercie le ministre des Finances qui, fort de l'appui de son gouvernement, accordera aux travailleurs potentiels qui nécessitent un soutien particulier, les outils concrets afin qu'ils soient des partenaires à part entière des entrepreneurs québécois pouvant bénéficier de leur potentiel de travail dans le contexte de rareté de main-d'œuvre au Québec.